

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 64

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainede lausanne

Bi-mensuel romand
N° 64 15 décembre 1966 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Jean-Claude Favez

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Henri Galland

Jacques Morier-Genoud

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Christian Ogay

C.-F. Pochon

64

Blason des hommes d'Etat et d'un gouvernement ou le triomphe de la droite

Le vieillissement serait désespérant et sans beauté s'il ne traduisait qu'une lente dégradation. Mais une vie, dans son corps et son passé vécu, n'est pas marquée seulement par la dégénérescence cellulaire. On repère aussi les coups reçus, les échecs mal cicatrisés et les glorieuses coutures. Il y a les rides, mais aussi les balafres. Blason d'un corps.

Le blason d'un corps, avant qu'Etienne ne donne ce sens nouveau au mot, était un genre littéraire conventionnel. Sous ce titre les poètes décrivaient amoureusement et exhaustivement les attributs de leur belle. Le portrait était à l'eau de rose, comme le teint de la fille; blonds les cheveux et ronds les tétons. Blason d'un corps.

La politique connaît aussi ses fades blasons dans le style d'autrefois. Ce genre fait florès en ce mois de décembre, à l'eau de rose de Noël. Qu'un magistrat s'éloigne ou s'avance sur le devant de la scène, vite tire son portrait : il avait ou il aura le front haut, le pied ferme, le nez sensible, la mâchoire forte, la démarche droite et le menton rond.

Quand on récapitule les mérites d'un magistrat qui se retire, comme ceux du Conseiller fédéral Chaudet, c'est conforme à un usage très naturel. Mais pourquoi ces blasons mièvres ? La presse vaudoise en a fourni d'extraordinaires exemples, des morceaux d'anthologie. On efface les cicatrices, les erreurs, l'importance des échecs. On retouche. D'un magistrat marqué par la lutte et humainement respectable, on ne fait plus qu'un ancien surhomme et un magistrat vieilli. Blason conventionnel; on préfère la ride à la balafre.

Or il est une qualité, une touche — le sens du gouvernement — à laquelle le portraitiste de tout magistrat ne renonce jamais. Donc la qualité d'homme d'Etat est aux politiciens ce que la fossette est aux mignonnettes.

Mais il faudra que les journalistes, nos gentils frères, nous expliquent un jour comment ils peuvent tout au long de la semaine quotidienne déplorer que nous n'ayons pas de politique gouvernementale, et faire surgir, pour le dimanche des congés et des candidatures, des hommes d'Etat en veux-tu en voilà. A la mesure des épithètes nous devrions être sur-gouvernés.

Mais qui gouverne de fait et qui gouverne de façade ?

La droite au pouvoir

La droite ultra aujourd'hui gouverne la Suisse par une situation de fait. La démonstration se résume ainsi. La Confédération placée devant des tâches essentielles a besoin d'argent : elle doit poursuivre l'équipement du pays et développer sa politique sociale. Pour trouver ces recettes, la droite molle et à moitié raisonnable présente des mesures mal étudiées, peu équilibrées, et surtout les fait connaître avec une étonnante maladresse psychologique (voir l'impôt sur les livres et les médicaments). Un climat de renchérissement est créé. Dans ces conditions-là, il est évident pour tout observateur que jamais les augmentations d'impôts qui seront demandées au peuple en 1967 ne passeront la rampe; on ne voit vraiment pas dans la conjoncture actuelle comment la gauche pourrait les soutenir. Les ressources supplémentaires seront donc, selon toute vraisemblance, refusées à la Confédération. Alors triomphera la droite dure, déraisonnable et réactionnaire. Quelques-uns de ses mentors se frottent les mains. Il était toujours si impopulaire d'avoir à combattre de front la politique sociale; il était si désagréable de passer pour ceux qui refusaient d'améliorer l'ordinaire des vieillards. Désormais, cette politique sera imposée

par la force des choses et la volonté populaire. La Confédération n'aura pas le sou et ne pourra pas faire de miracles.

Triomphe de la droite.

Quel gouvernement ?

Ce triomphe-là ne peut être que funeste, car ce n'est pas seulement à la politique sociale que les restrictions porteront atteinte, mais à l'équipement même du pays. Ainsi pour trouver un équilibre budgétaire en 1967, l'exécution des grands travaux d'extension de l'Ecole polytechnique fédérale a été retardée et étaillée sur une plus longue période. L'aide aux Universités cantonales subira le même sort. On ne voit pas, dans ce climat d'économie, comment la Confédération pourrait prendre en charge l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, pour en faire une E.P.F. romande. Or le Canton de Vaud à lui seul ne pourra pas assurer le développement de cette école. Il serait facile de multiplier les exemples de ces préjudices qui seront non seulement sociaux, mais encore économiques. Dans le numéro de novembre de la « Revue syndicale suisse », M. Jucker en donne une excellente énumération.

Il importe donc de trouver de nouvelles ressources et pour la Confédération et pour les Cantons.

Dans notre dernier numéro nous avons développé les principaux points d'une réforme fiscale possible; nous l'avons fait longuement au point de déséquilibrer notre numéro. Que les lecteurs que ne passionne pas cette question nous pardonnent ! Si nous y attachons tant d'importance, quand la lumière d'un ciel d'hiver est si belle, ce n'est pas par vice mais par un sentiment, excusez le mot, quasi patriotique. Il faut dans la mesure de ses forces préparer les réformes indispensables. Or, un très bon connaisseur et de la politique suisse et des problèmes financiers nous a dit :

Vos trois propositions sont réalistes. Si une réforme fiscale profonde est entreprise, elle ira dans ce sens. Mais qui peut prendre l'engagement d'orienter dans cette direction les études et de défendre un tel projet ?

— Une majorité politique.

— Qui seront les porte-parole de cette majorité ?

— Les responsables, en titre ou en fait, des partis concernés.

— Illusion, ignorance de la réalité suisse ! Il n'y a pas, notamment dans le parti radical suisse, d'interlocuteurs valables, qui soient les répondants du parti ou même du groupe parlementaire. Il n'existe que vingt-cinq partis cantonaux qui subissent diverses pressions et obéissent à des mots d'ordre différents.

On comprend que, si telle est la situation, on ne puisse parler de programme minimum. Mais c'est pourtant le parti radical suisse qui a lancé le premier cette idée. C'est lui qui aime célébrer les mérites d'une politique gouvernementale, qui se prétend agissant et pragmatique.

Où sont donc ces hommes d'Etat blasonnés qu'on multiplie sous nos pas ? Et s'il y a des hommes de gouvernement, où s'engagent-ils, quelle est la politique gouvernementale ?

Nous sommes en Suisse dans la situation où des mesures peuvent être jugées justes, souhaitables, réalistes, mais où il est non réaliste de croire que ces réformes-là pourraient être discutées, négociées afin d'engager la responsabilité de ceux qui nous dirigent. Plus nous avons d'hommes d'Etat, moins nous sommes gouvernés.